

DELIBERATION N° 7 DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JANVIER 2026

OBJET : SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - EXERCICE 2026

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six à quatorze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de La Garde régulièrement convoqué en date du 12 janvier 2026, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène ARNAUD-BILL, Maire. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la nomination de M. JONET en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Mme Hélène ARNAUD-BILL; M. Jean-Louis MASSON; M. Franck CHOUQUET; Mme Marie-Hélène CHARLES; M. Alain DUMONTET; Mme Martine BLANC; Mme Sophie OURDOUILLIE; M. Jean-Eric LODEVIC; Mme Janig GUE; Mme Hélène DELSANTO; M. Christian GASQUET; M. Michel GUILLOUZIC; M. Alain JOUOT; Mme Martine DE SANTIS; M. André BAULON; Mme Brigitte MORILLION; Mme Josiane BERCET; M. Olivier CHELLE; Mme Céline MURENA; M. Florian JONET; Mme Viviane CHASTANT; Mme Wahida ZAMOURI; M. Olivier CHARLOIS; M. Cyril AMARIT; M. Michel CAMATTE; Mme Flora MARTINO; Mme Joëlle ANTOINE; Mme Julia PEIRONET BREMOND; Mme Mireille CHABOT.

Représentés : M. Alain FUMAZ donne procuration à M. André BAULON; M. Jean-Claude MARASTONI donne procuration à Mme Flora MARTINO; M. Gilles BROYER donne procuration à Mme Brigitte MORILLION; M. Jean-Marc ANNEVILLE donne procuration à M. Jean-Eric LODEVIC; Mme Bouchra BARHAM donne procuration à M. Alain DUMONTET; Mme Laure-Hélène BAUMANN donne procuration à Mme Céline MURENA

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	35	EN EXERCICE	35	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION	35	PRESENCE PHYSIQUE	29	QUORUM PHYSIQUE	15
-----------------------------------	----	-------------	----	--	----	----------------------	----	--------------------	----

RAPPORTEUR : MADAME HELENE DELSANTO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7,

VU la délibération relative au vote du Budget Primitif du Budget Principal votée en séance – Exercice 2026,

VU l'avis de la commission municipale FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE / ECONOMIE / EMPLOI en date du 18 décembre 2025,

CONSIDERANT la demande de subvention effectuée par le Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026.

OUI LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026 pour un montant de 1.483.000,00 €.

ARTICLE 2 : **INFORME** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Le (la) secrétaire de séance,

Le Maire,

A L'UNANIMITE :
POUR : 35

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20260119-DEL260107-DE
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026